



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 22 octobre 2004**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :  
le 11 octobre 2004

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 28 octobre 2004

**Cession d'emprises de terrain appartenant à la Ville de Niort sur la  
Commune de Thorigny S/Le Mignon**

[Annexe]

Président :

**M. Alain BAUDIN**

**Présents :**

*Adjoints :*

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard ZABATTA

*Conseillers :*

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN

**Secrétaire de séance :**

Mademoiselle Karen NALEM

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Nicole GRAVAT donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.  
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.  
Mme Valérie UZANU donne pouvoir à M. Amaury BREUILLE.  
M. Joël RENOUX donne pouvoir à Mme Françoise HALAT.  
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à M. Franck GIRAUD.  
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Claudie LAROCHE, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 octobre 2004**

DELIBERATION D20040405

**Urbanisme & Affaires Immobilières**

**Cession d'emprises de terrain appartenant à la Ville de Niort sur  
la Commune de Thorigny S/Le Mignon**

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :  
Mesdames et Messieurs,  
Après examen par la Commission Générale,  
Sur proposition du Maire,

Vous aviez validé lors de la séance du Conseil Municipal en date du 25 septembre 1998 le principe d'une cession gratuite à la Commune de Thorigny sur le Mignon d'une emprise de terrain incluse dans la surface de la section cadastrée B n° 355 appartenant à la Ville de Niort. La Commune de Thorigny sur le Mignon assure l'entretien du chemin de la Rivière d'Angles et suite à la division cadastrale opérée, je vous propose de céder la parcelle aujourd'hui cadastrée section B n° 456 pour une superficie de 430 m<sup>2</sup> qui sera ainsi incorporée dans les chemins ruraux de ladite commune. De plus, le fait de réaménager la voie dégage un délaissé de terrain d'une superficie de 12 m<sup>2</sup>, cadastré section B n° 457, qu'il apparaît également souhaitable de céder à Monsieur et Madame CHENU Yannick afin d'éviter les frais d'entretien.

De plus la Commune de Thorigny sur le Mignon a procédé à un élargissement de voirie dans son bourg, et à ce titre, sollicite la Ville de Niort afin d'inclure les emprises de terrain correspondantes dans son domaine public. Ainsi, il est souhaitable de céder également à la Commune de Thorigny sur le Mignon les emprises de terrain suivantes :

- Parcelles cadastrées section C n° 270 et 272 pour une superficie respectivement de 30 m<sup>2</sup> et 62 m<sup>2</sup>.
- Parcelles cadastrées section C n° 262, 263 et 265 pour une superficie respectivement de 27 m<sup>2</sup>, 7 m<sup>2</sup> et 9 m<sup>2</sup>.

Le service du domaine, dans son avis en date du 24 août 2004, admet que la valeur vénale des parcelles de terrain est estimée à 1 € le m<sup>2</sup>. Conformément au principe d'une cession gratuite adopté lors de la séance du Conseil Municipal du 25 septembre 1998 concernant la parcelle B n° 456, je vous propose la cession à la Commune de Thorigny, moyennant l'euro symbolique, de l'ensemble des parcelles énoncées ci-dessus dont elle souhaite faire l'acquisition, ainsi que la cession à Monsieur et Madame CHENU de la parcelle B n° 457 au prix de 12 €, correspondant à l'estimation du service du domaine.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- céder pour l'euro symbolique à la Commune de Thorigny sur le Mignon les parcelles de terrains citées ci-dessus,
- céder pour un montant de 12 € à M. et Mme CHENU la parcelle cadastrée section B n° 457,
- autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte notarié à intervenir qui sera dressé par Maître Philippe MENIN installé à Beauvoir-Sur-Niort,
- préciser que les frais de notaire relatifs à la réalisation de l'acte authentique seront à la charge de la Commune de Thorigny sur le Mignon et de M. et Mme CHENU.

#### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	5

Pour le Maire de Niort  
**Alain BAUDIN**  
L'Adjoint au Maire

**Gilles FRAPPIER**